Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Le chantage de la pétrolière TransCanada

TransCanada soutient que le refus d'autoriser la construction de l'oléoduc Keystone XL ne sert qu'à « verdir » l'image de l'administration Obama

Par Gérard Montpetit
Mondialisation.ca, 30 juin 2016

Région : États-Unis, Le Canada
Thème: Loi et Justice, Pétrole,Gaz de schiste, Énergie

Alors que les trois « amigos », le président Obama, le président Peña Nieto et le premier ministre Trudeau se rencontrent en terre canadienne, TransCanada vient tout juste de déposer une poursuite de 15 milliards de dollars contre le gouvernement des États-Unis[i],[ii]. En se basant sur le chapitre 11 de l'ALÉNA (Accord de libre-échange nord-américain), TransCanada soutient que le refus d'autoriser la construction de l'oléoduc Keystone XL ne sert qu'à « verdir » l'image de l'administration Obama, et que le gouvernement étatsunien n'a pas protégé les investissements d'une compagnie canadienne.

Cette poursuite de TransCanada s'appuie sur les clauses ISDS (mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États) de l'Accord de libre-échange que les trois pays ont signé en 1992. Les ententes commerciales sont généralement une bonne chose pour l'économie, mais il faut faire attention aux clauses écrites en petits caractères qui peuvent donner aux investisseurs étrangers un quasi-droit de véto sur toute décision d'un gouvernement élu et légitime. En octobre dernier, l'émission *Backlight* de la chaîne néerlandaise de télévision VPRO a bien analysé les enjeux de ce genre de clauses à partir du cas de Lone Pine Resources[iii].

Souvenons-nous! Une des concessions gazières de Lone Pine Resources était située dans le fleuve à l'est de Trois-Rivières. En juin 2011, avec sa *Loi limitant les activités pétrolières et gazières*, le gouvernement Charest avait interdit les forages et la fracturation sous les eaux du Saint-Laurent en amont d'Anticosti. Pour se venger, Lone Pine a intenté une poursuite de 250 millions, non seulement pour la perte hypothétique de revenus, mais surtout pour punir le gouvernement d'avoir répondu aux citoyens qui exigeaient la protection de l'eau du fleuve et des pêcheries du golfe Saint-Laurent. Les clauses ISDS sont une espèce de poursuite-bâillon contre un gouvernement légitime par laquelle un investisseur d'un pays étranger peut exercer un chantage judiciaire et financier chaque fois qu'une décision ne fait pas son affaire.

Ces clauses ISDS constituent une perte de souveraineté pour les gouvernements du Mexique, des États-Unis et du Canada. Le président Obama a refusé Keystone XL parce que ce projet n'était pas « dans le meilleur intérêt des États-Unis ». Jusqu'à maintenant, ces clauses étaient utilisées contre des pays plus faibles.

Cette fois, TransCanada se croit assez forte pour faire chanter le gouvernement des États-Unis avec cette poursuite de 15 milliards! Comme alternative à Keystone XL, qui aurait amené le *dilbit* (bitume dilué) albertain vers le sud, TransCanada veut le transporter vers la

côte Atlantique avec son projet Énergie Est. Long de 4 600 km, cet oléoduc coûterait 16 milliards. Donc, si le tribunal de l'Aléna devait donner raison à TransCanada, cela voudrait dire que les contribuables des États-Unis payeraient 94 % d'Énergie Est à une compagnie étrangère. Est-ce que les pères de la Nation américaine auraient accepté ce genre de chantage?

Selon Abraham Lincoln, la démocratie, c'est « *le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ». Ces clauses ISDS, en petits caractères, que l'on retrouve dans des accords commerciaux tels l'Aléna, le partenariat TransPacifique, ainsi que le projet d'accord avec l'Union européenne, minent ce principe fondamental de la démocratie. Au Canada comme aux États-Unis, des investisseurs étrangers tels Lone Pine Resources et TransCanada ne doivent pas faire chanter un gouvernement qui protège la santé, la sécurité et les intérêts de ses citoyens. Le bien commun doit avoir priorité sur les bénéfices d'une compagnie privée étrangère!

Si TransCanada essaie de faire chanter le gouvernement des États-Unis, est-ce qu'elle fera également claquer son fouet si le Québec s'oppose à Énergie Est? C'est pourquoi la question que M. Patrick Bonin a posée à ce sujet au BAPE lors des audiences du 16 mars 2016 prend toute son importance : « *Si le gouvernement du Québec ou le gouvernement canadien rejette le projet Énergie Est en raison de son incompatibilité avec la lutte aux changements climatiques ou de la non-acceptabilité sociale du projet, est-ce que TransCanada peut nous garantir qu'elle ne poursuivra pas légalement un de ces gouvernements ou les deux en vertu de l'ALENA ou de tout autre traité de libre-échange économique présent ou futur?* »[iv]!!!

Gérard Montpetit

Le 30 juin 2016

---

[i]http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2016/06/25/001-transcanada-poursuite-obama-oleoduc-keystone-pipeline-alberta-sables-bitumineux-petrole-etats-unis-canada.shtml

[ii]http://journalmetro.com/actualites/national/985393/transcanada-reclame-15-milliards-aux-etats-unis/

[iii]https://www.youtube.com/watch?v=j0LOwmwgkdA

[iv]http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/oleoduc_energie-est/documents/DT12.pdf

La source originale de cet article est Mondialisation.ca
Copyright © Gérard Montpetit, Mondialisation.ca, 2016

Articles Par : Gérard Montpetit

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca